



Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le mardi 10 février 2026 à 19 h à la salle du centre communautaire Charles-D'Auteuil située au 1, rue des Loisirs et à laquelle sont présents madame Caroline Channell, mairesse et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Patrick Robert, conseiller au poste # 1
Fernand Guertin, conseiller au poste # 2
Johanne Lacourse, conseillère au poste # 3
Lise Dufour, conseillère au poste # 4
François Charbonneau, conseiller au poste # 5
Marlene Dagenais, conseillère au poste # 6

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

La mairesse, Mme Caroline Channell, procède à l'ouverture de la séance à 19 heures et invite les conseillères et conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 26-02-017

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Patrick Robert, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté :

- 1 **Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour**
- 2 **Greffé**
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026, pour approbation (doc)
- 3 **Période de questions no 1 réservée au public**
- 4 **Gestion financière et administrative**
 - 4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
 - 4.2 Adoption du Règlement numéro 599-26 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers, pour approbation (doc)
 - 4.3 Demande d'autorisation passage – 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie, pour approbation (doc)
 - 4.4 Demande de don CDC HRR – Marche la nuit la plus froide de l'année, pour approbation (doc)
 - 4.5 Rapport final Groupe ABS – Caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et des peintures susceptibles de contenir du plomb – Projet rénovation bibliothèque, pour approbation (doc)
 - 4.6 Nomination d'un deuxième membre du conseil au comité CASHSM, pour approbation
 - 4.7 Demande d'un citoyen de réduire la vitesse dans le rang de la Côte-Double, pour approbation (doc)
 - 4.8 Modification de la résolution numéro 25-12-246 pour corriger les revenus des activités de fonctionnement du budget 2026, pour approbation (doc)
 - 4.9 Nomination d'un(e) élu(e) à titre de représentant désigné auprès du Réseau Biblio de la Montérégie, pour approbation
 - 4.10 Contrat de location du photocopieur du bureau municipal, pour approbation (doc)
 - 4.11 Demande d'appui de la MRC de Rouville – S'unir pour exister : équipes de football des écoles Monseigneur-Euclide-Théberge et Paul-Germain-Ostiguy, pour approbation (doc)
 - 4.12 Dépôt des listes des donateurs et rapports de dépenses pour les candidats aux élections de novembre 2025 (doc)
 - 4.13 Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu - Demande d'aide financière pour l'année 2026, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026

- 4.14 Mobilisation pour la tarification réduite pour les livres de la bibliothèque – Projet de loi C-15, pour approbation (doc)
 - 4.15 Proposition de prix pour les travaux de rénovation de la bibliothèque Françoise-Guertin-Lachance et adjudication du contrat, pour approbation (doc)
 - 4.16 Demande d’annulation des taxes annuelles (2026) pour les matricules des propriétaires décédés, pour approbation (doc)
 - 4.17 Quotes-parts 2026 à la MRC de Rouville, pour approbation (doc)
 - 4.18 Modification de la Politique de location de la salle au Centre communautaire Charles-D’Auteuil, pour approbation (doc)
 - 5 Sécurité publique**
 - 5.1 Formation des élus en mesures d’urgence, pour approbation (doc)
 - 6 Transport – Voirie locale**
 - 6.1 Achat d’équipements pour le marquage ponctuel au sol, pour approbation (doc)
 - 7 Hygiène du milieu et cours d’eau**
 - 7.1 Dépôt du bilan annuel 2025 de la qualité de l’eau potable (doc)
 - 7.2 Demande d’appel d’offres pour services professionnels en ingénierie pour la construction d’un réservoir d’eau potable, approbation des modalités et nomination de la responsable de l’information aux soumissionnaires, pour approbation (doc)
 - 7.3 Appui à la demande d’intervention pour les travaux d’entretien de la Branche 27 du Ruisseau Saint-Louis et choisir le mode de répartition des travaux, pour approbation (doc)
 - 7.4 Remplacement du contrôleur principal au poste de suppression d’eau potable, pour approbation (doc)
 - 8 Santé et bien-être**
 - 9 Aménagement, urbanisme et développement**
 - 9.1 Offres de service pour la modification du règlement sur les PAE, pour approbation (doc)
 - 10 Loisirs et culture**
 - 10.1 Remboursement pour programme de soutien à l’activité physique, pour approbation (doc)
 - 10.2 Autorisation de dépenses pour la fête nationale, pour approbation (doc)
 - 10.3 Offre de services d’Espace MUNI pour la Politique familiale, pour approbation (doc)
 - 10.4 Création du comité pour la Politique familiale municipale (PFM), pour approbation (doc)
 - 10.5 Achat de livres et de périodiques pour la bibliothèque, pour approbation
 - 11 Correspondance**
 - 12 Période de questions no 2 réservée au public**
 - 13 Clôture de la séance**
- Adoptée à l’unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 26-02-018

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026

Sur proposition de Mme Marlene Dagenais, appuyée par M. Fernand Guertin, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 13 janvier 2026 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l’unanimité par les conseillers

3 Période de questions no 1 réservée au public

Une période de question réservée au public s’est tenue à ce moment-ci.

Sur proposition de Mme Marlene Dagenais, appuyée par M. François Charbonneau, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4.2 Adoption du Règlement numéro 599-26 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers

Sur proposition de M. Patrick Robert, appuyée par Mme Marlene Dagenais, il est **résolu** d'adopter le Règlement numéro 599-26 interdisant l'épandage de déjections animales, de bous ou de résidus provenant d'une fabrique de pâte et papiers.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Règlement numéro 599-26 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers.

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 52 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant les jours, jusqu'à concurrence de douze, dont elle précise les dates parmi celles qui sont postérieures au 31 mai et antérieures au 1^{er} octobre, de façon que l'interdiction ne s'applique pas pendant plus de trois jours consécutifs;

Considérant que, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir désire se prévaloir de ses dispositions afin d'interdire durant deux périodes de trois jours consécutifs, l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers;

Considérant qu'un avis de motion portant le numéro 26-01-007 a été régulièrement donné par Mme Johanne Lacourse, conseillère au poste # 3 et que celle-ci a procédé au dépôt du projet de règlement lors d'une séance du conseil tenue le 13 janvier 2026;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public, pour consultation, sur le site internet de la Municipalité, le jour de la séance;

Considérant que Mme Pierrette Gendron, directrice générale, mentionne l'objet du présent règlement ainsi que sa portée;

En conséquence, il est proposé par M. Patrick Robert, appuyé par Mme Marlene Dagenais, et **résolu** que le présent règlement numéro 599-26 décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Il est interdit d’épandre des déjections animales, des boues ou des résidus provenant d’une fabrique de pâtes et papiers les 22, 23 et 24 juin 2026 ainsi que les 11, 12 et 13 septembre 2026 sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Caroline Channell
Mairesse

Pierrette Gendron
Directrice générale

Résolution numéro 26-02-021

4.3 Demande d’autorisation passage – 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie

Sur proposition de M. Patrick Robert, appuyée par M. François Charbonneau, il est **résolu** d’autoriser le passage des cyclistes du Grand défi Pierre Lavoie sur les routes municipales en date du 12 juin 2026 ainsi que de permettre l’utilisation d’un drone durant le parcours des cyclistes afin de capter des images du peloton.

Adoptée à l’unanimité par les conseillers

Le conseil ne donne pas suite au point 4.4.

Résolution numéro 26-02-022

4.5 Rapport final Groupe ABS – Caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l’amiante et des peintures susceptibles de contenir du plomb – Projet rénovation bibliothèque

Sur proposition M. Fernand Guertin appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est résolu d’accepter le rapport final de Groupe ABS concernant la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l’amiante et des peintures susceptibles de contenir du plomb pour les travaux de la bibliothèque Françoise-Guertin-Lachance.

Adoptée à l’unanimité par les conseillers

Le conseil ne donne pas suite au point 4.6.

Résolution numéro 26-02-023

4.7 Demande de citoyens pour réduire la vitesse dans le rang de la Côte-Double

Considérant qu’une demande de citoyens pour réduire la vitesse au rang de la Côte-Double a été déposée à la Municipalité;

Considérant que le conseil municipal souhaite trouver la meilleure solution pour la sécurité des résidents du rang de la Côte-Double;

En conséquence, il est proposé par M. Patrick Robert, appuyé par Mme Johanne Lacourse et **résolu** de procéder à une analyse de la vitesse des usagers de la route sans changement de la limite de vitesse pour le moment.
Adoptée à l’unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-02-024

4.8 Modification de la résolution 25-12-246 pour corriger les revenus des activités de fonctionnement du budget 2026

Considérant qu’une mauvaise entrée de donnée au logiciel municipal a résulté à un montant erroné au revenu des compensations de services des activités de fonctionnement du budget 2026;

Considérant qu’afin d’équilibrer les revenus et les dépenses, le montant de surplus affecté a été ajusté au budget 2026;

En conséquence, il est proposé par M. François Charbonneau, appuyé par Mme Marlene Dagenais et **résolu** que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir modifie la résolution 25-12-246 afin de remplacer le tableau de revenus des activités de fonctionnement au budget 2026, par le tableau suivant :

Revenus		BUDGET 2025	BUDGET 2026
	Revenus de taxes foncières	2 010 871 \$	2 174 520 \$
	Compensations services	486 980 \$	502 789 \$
	Compensation tenant lieu de taxes	12 700 \$	13 100 \$
	Services rendus	98 881 \$	101 214 \$
	Autres revenus	86 600 \$	111 600 \$
	SOUS-TOTAL	2 696 032 \$	2 903 223 \$
	Revenus de transferts	221 455 \$	207 947 \$
	Surplus affecté	484 471 \$	327 508 \$
	GRAND TOTAL	3 401 958 \$	3 438 678 \$

Adoptée à l’unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-02-025

4.9 Nomination d’une élue à titre de représentante désignée auprès du Réseau Biblio de la Montérégie

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Fernand Guertin, il est **résolu** de nommer Mme Marlene Dagenais à titre de représentante désignée auprès de Réseau Biblio de la Montérégie.

Adoptée à l’unanimité par les conseillers

Le point 4.10 est reporté à une prochaine séance.

Résolution numéro 26-02-026

4.11 S'unir pour exister : équipes de football des écoles Monseigneur-Euclide-Théberge et Paul-Germain-Ostiguy

Considérant que les écoles Monseigneur-Euclide-Théberge et Paul-Germain-Ostiguy doivent regrouper leurs joueurs afin de maintenir deux équipes de football scolaire viables, soit une dans la catégorie cadet pour les élèves de secondaire 1,2 et 3, ainsi qu'une équipe dans la catégorie juvénile pour les élèves de secondaire 4 et 5;

Considérant que la fusion demandée n'a pas pour objectif l'élitisme et qu'elle vise uniquement à permettre aux élèves de participer, sans sélection, tri ou refus de joueurs;

Considérant que le refus de la fusion par le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ), notamment en raison d'un risque d'élitisme, ne tient pas compte de la réalité locale ni des balises proposées;

Considérant les impacts déjà constatés et anticipés (ex : disqualifications, exclusions des compétitions hors saison, saisons écourtées, démobilisation) ainsi que le risque de disparition du football scolaire local;

Considérant que le football scolaire constitue une activité structurante pour les jeunes et que la demande vise essentiellement à permettre aux élèves de jouer dans un cadre encadré et équitable.

En conséquence, il est proposé par M. François Charbonneau, appuyé par Mme Marlene Dagenais et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir :

- appuie officiellement la démarche visant à permettre la fusion des joueurs des écoles Monseigneur-Euclide-Théberge et Paul-Germain-Ostiguy, afin d'assurer la viabilité d'une équipe de football scolaire locale dans chacune des deux catégories, et ce, sans sélection ni tri;
- demande au RSEQ : de réviser sa décision et d'autoriser la fusion pour la prochaine saison ainsi que pour les saisons subséquentes, sous des balises claires garantissant l'absence d'élitisme;
- sollicite une médiation officielle impliquant le RSEQ, le centre de services scolaire concerné, les directions des deux écoles et les responsables du programme, afin d'en arriver à une solution durable;
- envoie cette résolution à Madame Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et Madame Lebel, ministre de l'Éducation
- envoie cette résolution à la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4.12 Dépôt des listes des donateurs et rapports de dépenses des candidats aux élections de novembre 2025

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, dépose devant le conseil les listes des donateurs et rapports de dépenses des candidats aux élections de novembre 2025 transmis au directeur général des

élections en vertu de l'article 513.1 ainsi que les déclarations en vertu de l'article 513.1.0.1 de la loi.

Le conseil ne donne pas suite au point 4.13.

Résolution numéro 26-02-027

4.14 Mobilisation pour la tarification réduite pour les livres de la bibliothèque –
Projet de loi C-15

Sur proposition de Mme Marlene Dagenais, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'appuyer le Réseau BIBLIO Québec et la mobilisation pour conserver la tarification réduite accordée aux livres de bibliothèques par Postes Canada et d'acheminer une lettre à l'Honorable Joël Lightbound, ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement du Canada à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-02-028

4.15 Proposition de prix pour les travaux de rénovation de la bibliothèque
Françoise-Guertin-Lachance et adjudication du contrat

Considérant la proposition de prix de Construction Frédéric Brunelle inc. pour les travaux de rénovation et de réaménagement de la Bibliothèque Françoise-Guertin-Lachance;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Dufour, appuyé par M. François Charbonneau et **résolu** d'octroyer le contrat de rénovation et de réaménagement de la bibliothèque Françoise-Guertin-Lachance à Construction Frédéric Brunelle inc. au coût de 94 414, 98 \$ taxes applicables incluses, dans le cadre de l'aide financière à des projets locaux de vitalisation du Volet 4 du Fonds Régions et Ruralité ainsi que de la campagne majeure de financement « Tous rassemblés pour concrétiser le Projet bibliothèque ».

Il est également **résolu** de transmettre la présente résolution à Construction Frédéric Brunelle inc. laquelle fait foi de contrat entre la Municipalité de Sainte-Angele-de-Monnoir et la compagnie ainsi que la soumission et tous les documents de l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-02-029

4.16 Demande d'annulation des taxes annuelles (2026) pour les matricules des
propriétaires décédés

Considérant qu'à la suite de la rénovation cadastrale réalisée sur le territoire de la municipalité, il est apparu au rôle d'évaluation, des parcelles de terrain au nom de propriétaires décédés depuis de nombreuses années;

Considérant qu'il serait onéreux d'effectuer des recherches afin de retrouver les héritiers légaux de ces petites parcelles de terrain qui ont aucune valeur significative;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Dufour, appuyé par Mme Johanne Lacourse et **résolu** d'annuler les comptes de taxes reliés aux matricules suivants :

- 3527 39 1710 au coût de 0,47 \$;
- 3725 04 9187 au coût de 0,47 \$;
- 3725 40 6172 au coût de 0,47 \$;
- 3728 43 2947 au coût de 0,47 \$;
- 3729 99 2267 au coût de 0,47 \$;
- 3726 26 9101 au coût de 0,47 \$;
- 3427 67 6547 au coût de 0,47 \$;
- 3427 26 9117 au coût de 0,47 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-02-030

4.17 Quotes-parts 2026 à la MRC de Rouville

Sur proposition de M. Patrick Robert, appuyée par M. Fernand Guertin, il est **résolu** d'effectuer le paiement des quotes-parts 2026 à la MRC de Rouville en douze versements égaux.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le point 4.18 est reporté à une prochaine séance.

Résolution numéro 26-02-031

5.1 Formation des élus en mesures d'urgence

Sur proposition de Mme Marlene Dagenais, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** de mandater la compagnie StraTJ pour donner la formation sur les mesures d'urgence destinée aux élus municipaux au coût de 1 465,93 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-230-01-454 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-02-032

6.1 Achat d'équipements pour le marquage ponctuel au sol

Sur proposition de Mme Marlene Dagenais, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de faire l'achat de divers équipements pour le marquage ponctuel au sol au coût approximatif de 1 500 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2026 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

7.1 Dépôt du bilan annuel 2025 de la qualité de l'eau potable

Mme Pierrette Gendron, directrice générale, dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2025 préparé par M. Gabriel Marquis, responsable des services techniques et spécifie que le bilan est disponible pour consultation sur le site Web de la Municipalité.

Résolution numéro 26-02-033

- 7.2 Demande d'appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie pour la construction d'un réservoir d'eau potable, l'approbation des modalités et la nomination de la responsable de l'information aux soumissionnaires
-

Sur proposition de M. François Charbonneau, appuyée par Mme Marlene Dagenais, il est **résolu** de procéder à la demande d'appel d'offres publiques pour les services professionnels pour la construction d'un réservoir d'eau potable par le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Il est également **résolu** d'accepter la grille d'évaluation telle que présentée et de nommer Mme Pierrette Gendron, directrice générale, comme responsable de l'information aux soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-02-034

- 7.3 Appui à la demande d'intervention pour les travaux d'entretien de la Branche 27 du ruisseau Saint-Louis et choix du mode de répartition des travaux
-

Considérant que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention pour des travaux d'entretien de la Branche 27 du ruisseau Saint-Louis dont le cours d'eau est situé en partie sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;

Considérant que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection des responsables des cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux dans le cours d'eau Branche 27 du ruisseau Saint-Louis;

Considérant que la résolution numéro 26-01-015 de la MRC de Rouville, demande à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir d'appuyer la demande d'intervention et de définir le mode de répartition pour les dépenses relatives aux travaux prévus;

Considérant qu'advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la Municipalité, la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une marge d'erreur d'au plus 10 %;

En conséquence, il est proposé par M. Fernand Guertin, appuyé par Mme Lise Dufour et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir :

- appuie la demande de travaux dans la Branche 27 du ruisseau Saint-Louis et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;
- informe la MRC de Rouville de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans la Branche 27 du ruisseau Saint-Louis en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une marge d'erreur possible d'au plus 10 %.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-02-035

7.4 Remplacement du contrôleur principal au poste de surpression d'eau potable

Sur proposition de M. François Charbonneau, appuyée par M. Patrick Robert, il est **résolu** de mandater l'entreprise Pompaction pour le remplacement du contrôleur principal au poste de surpression au coût de 5 388,40 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-412-01-526 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mme Lise Dufour, conseillère au poste # 4, déclare qu'elle possède des intérêts pécuniaires à l'égard du point 9.1 puisque son conjoint est propriétaire d'une partie du terrain dont il est question et elle s'abstient de participer aux délibérations du conseil sur ce point.

M. Patrick Robert, conseiller au poste # 1, déclare qu'il possède des intérêts pécuniaires à l'égard du point 9.1 puisqu'il est propriétaire d'une partie du terrain dont il est question et il s'abstient de participer aux délibérations du conseil sur ce point.

M. Fernand Guertin, conseiller au poste # 5, déclare qu'il possède des intérêts pécuniaires à l'égard du point 9.1 puisqu'il est propriétaire d'une partie du terrain dont il est question et il s'abstient de participer aux délibérations du conseil sur ce point.

Résolution numéro 26-02-036

9.1 Mandat à Mme Geneviève Bessette de Urbanisme et ruralité pour la modification du règlement sur les PAE

Sur proposition de M. François Charbonneau, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de mandater Mme Geneviève Bessette de Urbanisme et ruralité pour la modification du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin d'y inclure le secteur autorisé à l'utilisation autre que l'agriculture, soit résidentielle, par la commission de protection du territoire agricole du Québec au coût approximatif de 2 000 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-610-01-411 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-02-037

10.1 Remboursement pour programme de soutien à l'activité physique

Sur proposition de Mme Marlene Dagenais, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de rembourser le montant total de 2 358,19 \$ pour les inscriptions aux activités sportives telles que présentées sur le rapport de Mme Véronique Paré, coordonnatrice aux loisirs et communications, conformément au *Programme de soutien à l'activité physique*, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-701-90-999 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-02-038

10.2 Autorisation de dépenses pour la fête nationale

Sur proposition de M. Fernand Guertin, appuyée par M. François Charbonneau, il est **résolu** d'autoriser l'engagement des dépenses pour la fête nationale 2026 tel que présenté sur le rapport de Mme Véronique Paré, coordonnatrice aux loisirs et communications, au montant de 17 686 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2026 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-02-039

10.3 Mandat à Espace MUNI pour la Politique familiale

Sur proposition de Mme Marlene Dagenais, appuyée par M. Fernand Guertin, il est **résolu** de mandater Espace MUNI pour la réalisation de la Politique familiale en collaboration avec la Municipalité, au coût de 7 277,92 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2026 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-02-040

10.4 Création du comité pour la Politique familiale municipale (PFM)

Sur proposition de M. François Charbonneau, appuyée par Mme Marlene Dagenais, il est **résolu** de créer le comité de la Politique familiale municipale qui est composé des membres suivants :

- Mme Caroline Channell, mairesse et responsable des questions familles
- Mme Véronique Paré, coordonnatrice aux loisirs et communications et porteuse du dossier administratif;
- Mme Élianne Degeer, citoyenne;
- Mme Julie Paquette, citoyenne;
- M. Denis Paquin, citoyen,
- Mme Julie Blanchette-Lamothe, citoyenne et présidente du conseil d'établissement de l'École Jeanne-Mance;
- Mme Christine Gagné, éducatrice ayant un milieu familial à Sainte-Angèle-de-Monnoir;
- Mme Sophia Coulombe, CIUSSS

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-02-041

10.5 Achat de livres et de périodiques pour la bibliothèque

Sur proposition de Mme Marlene Dagenais, appuyée par M. Patrick Robert, il est **résolu** de faire l'achat de livres durant l'année au coût de 4 000 \$ et de s'abonner à des périodiques au coût de 400 \$, pour la bibliothèque Françoise-Guertin-Lachance, d'affecter ces montants aux postes budgétaires 02-702-30-494 et 02-702-30-671 et d'autoriser l'engagement de ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11 Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux élus aux fins de la présente séance ne font l’objet d’aucune délibération.

12 Période de questions no. 2 réservée au public

Une période de question réservée au public s’est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 26-02-042

13 Clôture de la séance

Sur proposition de Mme Marlene Dagenais, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** que la séance soit levée à 19 h 53.
Adoptée à l’unanimité par les conseillers

La mairesse

La directrice générale et
greffière-trésorière